



Commune d'ESSÔMES-SUR-MARNE

1 rue de l'Abbaye

02400 Essômes-sur-Marne

Téléphone : 03 23 83 08 31 – Télécopieur : 03 23 69 91 27

mairie@mairie-essomes.com

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2020**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h07.

Étaient présents : M. BERGAULT Jean-Paul, M. BOUCHÉ Jean-Yves, M. BREME Éric, Mme BRIOUX Marie-Line, M. CAMERINI Jean-Brice, Mme DURU Valérie, M. GANDON Frédéric, Mme GOBIET Stéphanie, Mme HARTWIG Gabriele, M. HOERTER Michel, Mme LÉANDRE Frédérique, M. LECOMTE Xavier-Christophe, Mme LEFEVRE Olympe, Mme SCHELFHOUT Catherine, Mme SCHUCHARD Virginie, M. SIBOUS Karim, M. TEANI Jean-Jacques, M. TORTEY Bruno, Mme VERNEAU Nadine.

Étaient absents et ont donné pouvoir : Mme DUSCHENE-HUOT Isabelle, pouvoir à M. BERGAULT ; Mme FERNANDEZ Stéphanie, pouvoir à M. CAMERINI ; M. FREUDENREICH Pascal, pouvoir à M. BREME.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Valérie DURU.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020 : ce procès-verbal n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

- INFORMATIONS DU CONSEIL :

○ **Point de situation COVID (projection)**

- Les derniers indicateurs sur l'évolution de la pandémie, qui a entraîné jusqu'à présent la mort d'au moins 352 personnes dans l'Aisne, montrent un début d'inversion de tendance, après une récente stabilisation, qui reste à confirmer. Ce signal positif doit nous inciter à maintenir nos efforts et notre mobilisation afin de favoriser un retour à une situation meilleure le plus rapidement possible.
- **Test covid à la pharmacie Saint-Ferréol :**

Le site internet de la mairie a relayé l'information suivante :

La pharmacie Saint-Ferréol réalise des tests naso pharyngés (avec prélèvements dans le nez) à résultats rapides (15 min).

Pour en bénéficier il faut :

- être asymptomatique et ne pas être un cas contact,
- être symptomatique,
- avoir moins de 65 ans,
- ne pas être à risque (hypertension, diabète, etc...),
- avoir des symptômes depuis moins de 4 jours,
- ne pas être dans le 3ème mois de grossesse.

Ces tests sont gratuits et sans ordonnance. Ils se font en "drive piétons".

Il est demandé de se garer sur les parkings de la zone commerciale de l'autre côté de l'avenue du Général de Gaulle et de se signaler à la pharmacie avant leur réalisation. Une fiche est à compléter avant de se présenter à la pharmacie.

- **Cas d'un agent du service entretien testé positif au covid :**

Monsieur le Maire explique que la procédure de confinement immédiate a été appliquée ainsi que les consignes sanitaires dans un tel cas (test des cas dits 'contacts')

Un mail d'information a été envoyé aux élus et aux directeurs d'école le 12 novembre.

Monsieur le Maire remercie les élus, les enseignants, les personnels municipaux qui ont accepté de faire des heures supplémentaires, et qui ont pu ainsi se rendre disponibles et venir donner main forte pour pallier l'absence des agents confinés dans l'attente de se faire tester, que ce soit pour les services de cantine, de garderie, d'entretien et des autres temps péri scolaires.

- **Mise en place d'une cellule « gestion et action » covid pour une prise en charge des demandes des habitants les plus fragiles**

Cette cellule est composée du Maire, de 5 autres élus et du chargé de communication.

Elle a pour objet :

- de recenser les demandes et/ou les difficultés qui seront remontées par les habitants de la commune et de chercher à résoudre ces situations,
- d'alimenter en informations régulières le site de la commune.

Le dispositif concerne aussi bien les hameaux que le centre-bourg avec un élu référent par secteur pouvant être appelé.

- **Intervention du chantier d'insertion reportée**

Monsieur le Maire explique que le responsable du chantier d'insertion a préféré reporter son intervention auprès du conseil municipal à une date ultérieure, en raison de la crise sanitaire.

La présentation des actions réalisées sur la commune par le chantier d'insertion sera proposée dès que les conditions le permettront.

- **Information des décisions prises par le Maire**

Par décision (n°6) en date du 22 septembre, Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir fait un don de 80 euros à la commune.

Un autre don d'un habitant de la commune, d'un montant de 100 euros a été récemment reçu au profit du CCAS. Le prochain conseil d'administration aura à délibérer pour accepter ce don.

- **Actions proposées par la commission environnement**

La parole est donnée à Monsieur Jean-Brice CAMERINI, adjoint et vice-président de la commission environnement, sur les projets pouvant se réaliser rapidement avec peu de moyens, présentés en séance de la commission du 22 octobre :

- **Implantation de poubelles/ cendriers/ sacs canins :**

Une poubelle supplémentaire a déjà été mise en place devant l'école élémentaire cote 204.

Les lieux sont à cibler et à déterminer.

Cependant, nous avons pu identifier quelques lieux clés tels que les arrêts de bus, aires de jeux.

- **Eco-pâturage**

Les lieux les plus propices restent à définir.

La société Eco-Mouton s'est déplacée et un devis est en cours pour une implantation de mouton de Ouessant rue du jeu d'arc et sur les bords de Marne sur la parcelle immédiatement à proximité du verger

communal.

➤ **Implantation de nichoirs / abris à insectes**

Afin de préserver voire même d'augmenter la biodiversité sur la commune, il serait intéressant d'implanter des nichoirs, dans un premier temps multi-spécifiques, en divers lieux de la commune.

Propositions non définitives et non exhaustives : derrière l'abbatiale, espace vert à l'angle de la rue de l'abbaye, bleuets (arrêt de bus), coquelicots, espace derrière la halte-garderie (Crogis)...

Le développement pourrait être d'installer des nichoirs spécifiques dès que l'habitat de certains oiseaux aura été repéré.

De nombreuses hirondelles nichent à l'école élémentaire de la cote 204. Celles-ci créent des nuisances en raison des déjections sur les fenêtres de l'école. Cependant, la destruction des nids d'hirondelles est interdite et punissable par la loi française.

Un contact a été établi avec l'association Picardie-Nature afin de réaliser des aménagements afin que les hirondelles puissent occuper le site avec nettement moins de nuisances.

Des panneaux explicatifs pourraient être installés sur les sites.

➤ **Inventaire faune et flore**

Divers inventaires de la faune et de la flore ont été réalisés par plusieurs intervenants (fédération départementale de pêche 02, implantation du parc éolien, conservatoire d'espaces naturelles).

Les résultats feront l'objet d'une présentation ultérieure.

➤ **Implantation de ruche pédagogique**

Après de nombreux échanges avec M. Jean-François LECOMTE, président du SASA (Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne), il serait possible d'implanter une ruche pédagogique « urbaine » sur un lieu de la commune. Le SASA serait disposé à former quelques élus ou employés municipaux, grâce à son rucher école, afin de connaître les bons gestes de l'apiculteur dans le but de maintenir la colonie en bonne santé voire même de faire une petite récolte de miel.

➤ **Produits ménagers / fournitures eco-responsables :**

Après un inventaire réalisé des produits d'entretien et plusieurs rencontres avec la responsable du service entretien, un nouveau fournisseur a proposé plusieurs devis. Après essai de certains échantillons de produits, de nouveaux produits ont été sélectionnés.

Avantages : coût plus bas, produits et emballages plus respectueux de l'environnement, plateforme de distribution et siège social plus proche et diminution du nombre de produits utilisés (ex : 1 produit en remplace 3).

➤ **Installation de minuteurs ou détecteurs**

Ce travail pourrait être fait en lien avec la commission travaux et M. HOERTER, adjoint au maire aux travaux et M. SIBOUS, conseiller délégué Travaux – sécurité – suivi des consommations énergétiques.

Des minuteurs ou détecteurs pourraient être implantés dans les parties communes et lieux de passage des bâtiments communaux tels que les couloirs, toilettes, préaux des écoles afin d'économiser l'énergie.

➤ **Ramassage des déchets**

L'idée simple de faire participer élus et habitants, à une petite randonnée mensuelle, dans le but de ramasser les déchets sur leur parcours.

Accessible à toutes les bonnes volontés, munies de gants et de sacs poubelles. Cela se déroulerait le mercredi ou le samedi, matin ou après-midi selon disponibilité.

Mise en route du projet en partenariat avec « Hauts-de-France propres » qui aura lieu en mars.

<https://www.hautsdefrance-propres.fr/#904>

Ensuite chaque mois suivant un secteur de la commune mettra en place ce ramassage comme suit : (avec la contribution de chacun).

➤ **Installation de panneaux explicatifs**

Il s'agit de panneaux existants de la commune concernant les lieux paillés, non tondu, ayant un plan de fauche différenciée, n'utilisant plus les produits phytosanitaires... à mettre en place par les agents techniques sur l'ensemble de la commune pour informer et expliquer ce qui est fait.

➤ **Stationnement vélos**

Dans l'optique de favoriser les déplacements doux au sein de notre commune et d'encourager l'utilisation du vélo comme moyen de locomotion. Il paraît intéressant d'implanter des stationnements vélos.

Certains lieux semblent incontournables : Mairie, médiathèque, salle polyvalente, terrains multi-sports « citys » ...

➤ **Création d'ateliers dédiés à la récupération, au recyclage, à la réparation, jardinage, bons gestes**

Nous souhaiterions trouver des associations ou collectivités ressources afin de développer de tels ateliers.

La CARCT a répondu favorablement, il suffit de mettre à disposition une salle avec un point d'eau, avoir des prises électriques pour brancher les réchauds électriques.

Voici les ateliers qui peuvent être menés à la demande :

- L'atelier fabrication de savon et l'atelier produit ménager s'adressent à des adultes, la manipulation de soude caustique est une substance dangereuse et la manipulation nécessite beaucoup de soins, de rigueur et d'attention pour la fabrication de savons.

Les personnes inscrites à ces ateliers seront munies impérativement :

1. d'un masque respiratoire
2. d'une paire de gants en caoutchouc
3. d'une paire de lunette et de vêtements de protection
4. d'un ou deux petits moules en silicone (style moule à muffins) pour l'atelier savon.

- l'atelier Furoshiki est une démonstration de pliage et de nouage du tissu pour l'emballage de cadeaux. À partir de 12 ans et plus.

- le Tawashi est une éponge "zéro déchet " que l'on fabrique avec du tissu de récupération. Pour tout public à partir de 8 ans et plus.

➤ **Aiguiller et informer les habitants**

Via le site internet et la newsletter, ont déjà été mises en avant des communications sur les frelons asiatiques (grâce au SASA) et sur l'ALEC du sud de l'Aisne.

La parole est donnée à Monsieur Jean-Jacques TEANI, conseiller délégué à la culture et au patrimoine.

AFFAIRES CULTURELLES

- **077 : Réalisation d'un diagnostic pour la poursuite de la restauration de l'abbatiale Saint-Ferréol / Demande de subvention API (Aisne Partenariat Investissement) auprès du Département**

Monsieur TEANI expose que par délibération en date du 12 mars 2020, la municipalité précédente décidait d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la poursuite de la restauration de l'abbatiale au cabinet d'architectes ACV ARCHITECTE.

Dans ce cadre, une demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a été sollicitée, à hauteur de 50 % du coût total hors taxe de l'opération.

Un arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2020 confirme l'attribution de cette subvention.

Le plan de financement actuel est donc le suivant :

- Coût total du diagnostic : 61 921, 00 € HT (soit 74 305, 50 € TTC)
- subvention DRAC : 50%, soit 30 961,00 € HT
- part communale : 30 960, 00 € HT

Par ailleurs, il est également possible de solliciter le Département, au titre de la subvention appelée Aisne Partenariat Investissement (API). Un courrier adressé dans ce sens auprès du Président du Département, en date du 2 mars 2020, demandant une aide par dérogation au regard du patrimoine architectural exceptionnel que représente l'abbatiale Saint-Ferréol, a donc été formulée au titre de l'API 2021.

L'aide attendue pourrait atteindre 30 % du coût résiduel restant.

Le nouveau plan de financement serait donc le suivant :

- Coût total du diagnostic : 61 921, 00 € HT (soit 74 305, 50 € TTC)
- subvention DRAC : 50%, soit 30 961,00 € HT
- subvention API : 30 %, soit 9 288, 30 € HT
- part communale : 21 671, 70 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

VALIDE la demande de subvention Aisne Partenariat Voirie (API) auprès du Département, d'un montant de 9 288, 30 €, représentant 30 % du coût restant à charge pour le diagnostic permettant la poursuite de la restauration de l'abbatiale Saint-Ferréol,

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

AFFAIRES GÉNÉRALES

078 : Bail de location d'un logement communal situé au hameau de Crogis

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un logement communal (de type maison), situé 2 rue de l'école au hameau de Crogis, est disponible à la location.

Un nouveau locataire a formulé une demande de location qui doit se conclure très prochainement, à compter du 23 novembre 2020.

Le Maire propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec l'intéressé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bail et les conditions de location du logement communal, dont le loyer est fixé à 518, 56 € pour l'année 2020.

Un débat s'engage sur les logements que la commune propose à la location.

Madame BRIOUX demande si le bail prévoit un article sur les charges relatives à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le locataire doit en effet auprès du bailleur la part lui revenant au titre de la TEOM.

Monsieur BERGAULT répond que cette clause sera ajoutée au bail.

Madame VERNEAU demande si une commission s'est réunie pour valider le candidat.

Monsieur BERGAULT répond qu'il n'existe pas de commission spécifique dans ce cas et qu'il s'agit d'une candidature spontanée à laquelle il a répondu favorablement. Il reste cependant possible d'innover et d'établir par exemple des critères de sélection.

Monsieur TEANI s'interroge sur le parc locatif que possède la commune et sur la pertinence de disposer de logements.

Monsieur BERGAULT répond que la plupart des logements sont d'anciens logements de fonction. D'autres ont dû faire l'objet d'acquisition dans le temps. Une réflexion sur le sujet peut être proposée.

079 : Location d'un logement communal / Fixation de la caution et du montant du loyer

En lien avec le point précédent, le conseil municipal valide à l'unanimité le montant du loyer mensuel, ainsi que la caution, à la somme de 518, 56 €, à la date de la signature du bail.

COMMUNICATION

080 : Achat d'une solution d'appel d'alerte à destination des habitants / Approbation

Monsieur CAMERINI présente à l'assemblée un dispositif de télé alerte, développé par la société Cii-télécom, qui pourrait être proposé aux habitants de la commune.

Cii-télécom est une société spécialisée dans les solutions de télécommunications depuis 1990.

Elle met à la disposition de sa clientèle (dont plus de 500 mairies) ses solutions logicielles hébergées en France, sur des plateformes à haute disponibilité. Leur capacité est de plusieurs centaines de milliers d'appels par heure.

Le système de télé alerte est un automate d'appel d'alerte à la population multimédia, qui permet d'alerter rapidement et efficacement tout ou partie des contacts qui se seront fait connaître via un questionnaire à remplir et précisant notamment les coordonnées de la personne souhaitant recevoir les alertes (plan canicule, alerte orage, ou toute information jugée utile par le Maire, ...)

Les messages transmis peuvent être des messages vocaux sur des téléphones fixes ou mobiles, des SMS, des télécopies ou des courriels.

Son installation ne demande pas de surcoût particulier pour sa mise en œuvre et son exploitation.

Les prestations seraient facturées de la manière suivante, et selon les options choisies :

Création du compte télé alerte

- Création du compte : 840, 00 € HT.

Abonnement annuel au service :

- Service en hébergement (engagement proposé sur 5 ans) = 1 160, 00 € HT
(incluant la maintenance du service, conseil et assistance téléphonique, service d'astreinte 24h/24 et 7j/7 pour l'utilisation du service d'urgence)

Abonnement annuel des options (à choisir) :

- Option – Module de cartographie médiasig®web comprenant (en option) : 1 000, 00 € HT
 - Maintenance du service : hébergement, supervision et maintenance applicative 24h/24 et 7j/7 – Mise en place des nouvelles fonctionnalités de la solution médiasig – Mise à jour des couches cartographiques DGI, parcellaire et des couches thématiques
- Abonnement au service d'inscription via un formulaire Internet Niveau 1 (INCLUS)
- OPTION – Gestion automatisée des inscriptions – Formulaire Niveau 2 (300,00 € HT), comprenant la confirmation automatisée des inscriptions volontaire via le formulaire internet, la création automatisée des contacts inscrits via le formulaire internet, la gestion et la radiation automatisées des inscrits volontaires temporaires.

Tarification des différents médias :

- Appel vers un numéro fixe : 0, 06 € HT
- Appel vers un n° MOBILE : 0, 15 € HT
- Envoi de SMS (160 caractères) : 0, 10 € HT
- Envoi de télécopies : 0,10 € HT la page
- Envoi de courriels : 0, 01 € HT

L'avis du conseil municipal est sollicité sur le recours au dispositif de télé alerte envers les habitants de la commune qui seraient intéressés de recevoir des informations par téléphone ou sur un autre support

(courriel par exemple), proposé par la société Cii-télécom, et selon les tarifs ci-dessus présentés, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 5 ans.

Un débat s'engage sur cette proposition.

Madame SCHELFHOUT se demande si ce dispositif ne vient pas en doublon de ce qui existe déjà par exemple pour le plan canicule.

Monsieur TEANI attire l'attention sur les évolutions technologiques et s'interroge sur l'utilité de l'application.

Madame BRIOUX demande si la commission communication s'est-elle réunie à ce sujet et si un sondage a été fait auprès des habitants afin de connaître leur avis sur le projet.

Monsieur CAMERINI répond qu'effectivement la commission ne s'est pas réunie mais rappelle qu'il s'agit d'un engagement de la campagne électorale. Un groupe d'élus a pu assister à une réunion de présentation de l'application.

Monsieur BERGAULT rappelle que la commune présente un habitat très dispersé et que le système d'alerte proposé peut s'avérer très utile pour diffuser une information importante aux habitants.

Il explique qu'il sera également possible de créer des groupes ciblés pour des messages précis, comme par exemple, un groupe « habitants des bords de Marne » pour les alerter en cas de crue.

La crise du covid-19 montre à quel point il est important d'être réactif.

Madame SCHUCHARD demande si la mairie a reçu d'autres devis proposant ce type de prestation.

Monsieur CAMERINI répond affirmativement mais explique que la comparaison est difficile car les sociétés ne proposent pas exactement les mêmes prestations.

Madame VERNEAU propose de reporter ce point à un conseil ultérieur.

Monsieur BERGAULT en convient mais alerte sur les problèmes de délais.

Monsieur LECOMTE demande si la somme nécessaire à l'acquisition de l'application doit être inscrite en restes à réaliser ou pas.

Madame LÉANDRE demande des précisions sur la durée de l'abonnement.

Monsieur BERGAULT répond que le contrat est établi pour une durée de 5 ans.

Après les échanges sur le dispositif d'alerte proposé, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de valider la proposition mais de ne pas prendre les options pour alléger le coût.

Le conseil communautaire délibère favorablement à la majorité moins 1 vote contre et 9 abstentions.

La parole est ensuite donnée à Monsieur LECOMTE, adjoint aux finances.

FINANCES / VIE ECONOMIQUE

○ Demandes de subvention dans le cadre du plan de relance / Présentation

PLAN DE RELANCE

Après l'épidémie de Covid-19, la priorité est d'engager la relance en reconstruisant une économie forte, écologique, souveraine et solidaire.

Aussi, le Gouvernement a proposé d'abonder la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) d'un milliard d'euros en autorisations d'engagement afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements. Ces crédits, votés en loi de finances rectificative 2020, viennent en supplément des deux milliards d'euros de dotations de soutien aux investissements

des collectivités déjà ouverts en loi de finances pour 2020.

Ces crédits sont destinés aux opérations portées par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ils peuvent aussi soutenir des projets qui s'inscrivent dans le cadre d'un contrat signé avec le représentant de l'Etat.

Les projets qui pourront être financés doivent s'inscrire dans les thématiques prioritaires suivantes :

- **la transition écologique** : au-delà des axes du grand plan d'investissement (GPI), à savoir la rénovation énergétique des bâtiments publics et le développement des solutions de transports innovantes, ils peuvent concerner les aménagements d'espaces publics luttant contre les îlots de chaleur ou la réhabilitation de friches industrielles, dans un objectif global de lutte contre l'artificialisation des sols ;
- **la résilience sanitaire**, à travers des opérations en matière de santé publique (notamment le financement de maisons de santé pluri-professionnelles), de mise aux normes des équipements sanitaires ou des travaux portant sur les réseaux d'assainissement ;
- **la préservation du patrimoine public historique et culturel**, classé ou non classé ;
- **solutions de mobilités douces dont aménagement cyclables temporaires** ;
- **investissements rendus nécessaires par la crise sanitaire** ;
- **projets éligibles à la dotation des équipements ruraux (DETR)**.

Les crédits mobilisés au titre du plan de relance devront soutenir des projets d'investissement structurants et prêts à démarrer rapidement.

Dans ce cadre, trois projets peuvent être présentés au titre du plan de relance :

- la réhabilitation d'un logement communal proposé à la location,
- la réhabilitation de la salle polyvalente,
- l'isolation des combles de la mairie

1/ REHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL PROPOSÉ A LA LOCATION

Un logement communal nécessite des travaux d'isolation et de réhabilitation qui permettront de diminuer les frais de chauffage.

Plusieurs devis ont été reçus et se présentent comme suit :

ENTREPRISES	DOMAINE	MONTANTS TTC
ENT. MORAN	Peinture appartement complet	14 977, 57 €
ENT. MASSE	Plomberie / Chauffage	4 338, 97 €
ENT. JT3E	Electricité	1 669, 20 €
ENT. LEBLANC	Isolation intérieure du logement	12 713, 49 €
TOTAL		33 699, 23 €

L'aide consentie dans le cadre du plan de relance pourrait donc être entre 50 et 60 %, soit entre et 16 849, 61 € et 20 219, 53 €.

Le conseil municipal est appelé à valider ce projet dans son principe.

2/ REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Sur proposition de Madame Marie-Line BRIOUX, nous pourrions également projeter de réhabiliter la salle polyvalente.

La tenue du dernier conseil municipal a montré en effet les difficultés de chauffage liées à une installation ancienne et bruyante.

Les objectifs que nous pourrions retenir afin d'obtenir cette aide de l'Etat, sont les suivants :

- renforcer l'isolation et garantir l'autonomie énergétique,
- envisager l'accessibilité et la sécurité,
- remettre aux normes les installations électriques, et surtout le chauffage,
- améliorer l'esthétique.

3/ ISOLATION DES COMBLES DE LA MAIRIE

Toujours dans un souci d'économie d'énergie, la municipalité pourrait également formuler une demande d'isolation des combles de la mairie.

Si cet espace était bien isolé, nous pourrions aussi envisager de le transformer en local à archives et/ou rangement, le local actuel étant saturé.

Le conseil municipal prend acte de la présentation des différents projets.

○ 081 : Vente d'une maison communale cadastrée AC n°83 / Autorisation de signature

Après avoir été informé par le Maire de la réglementation applicable en matière de cession d'immeubles, le conseil municipal est appelé à autoriser la cession de la propriété immobilière sise au hameau de Crogis, cadastrée section AC n° 83, d'une superficie de 191m², pour un montant de 50 000 euros, dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur.

Monsieur BREME estime que le prix de vente présente un écart important par rapport à l'estimation des domaines (70 000 €).

Monsieur BERGAULT répond que la dernière délibération du mandat précédent fixait le prix de vente à 55 000 € et que la maison ne trouve pas d'acquéreur depuis plusieurs années.

Monsieur LECOMTE rappelle que le logement en question nécessite de lourds travaux car tout est à aménager à l'intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité moins 3 abstentions, la vente située au hameau de Crogis.

○ **082 : Décision modificative n°3 / Budget primitif 2020**

Monsieur LECOMTE explique la nécessité de voter une décision modificative n°3, permettant de :

- rembourser la caution d'un locataire ayant rendu son logement, pour 500 €
- encaisser la caution d'un locataire prenant possession d'un logement, pour 520 €
- permettre le versement des salaires pour les mois de novembre et décembre, la somme de 68 900 euros ayant été utilisée pour payer le chantier d'insertion (un château pour l'emploi) alors que le compte budgété devait en être un autre.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

○ **083 : Indemnité du Maire / Révision à la baisse**

Monsieur LECOMTE informe l'assemblée de la décision de Monsieur le Maire de réduire son indemnité de fonction.

Il s'agit de diminuer le taux actuel de 29,75 % à 29,60 % qui permettra de ne pas avoir à cotiser auprès de la sécurité sociale, soit un différentiel de 1,07 €.

Le conseil municipal approuve, à la majorité moins 3 abstentions, la proposition ci-dessus exposée.

RESSOURCES HUMAINES

• **084 : Création d'un poste pour un besoin ponctuel afin d'assurer un remplacement d'un agent indisponible / Approbation**

Monsieur le Maire expose que l'absence de certains agents rend préjudiciable la bonne organisation des services, plus particulièrement celui de la cantine à l'école maternelle pour l'aide au repas des tout petits et de leur surveillance après le temps du midi. Le service entretien est également en sous-effectif actuellement.

Il convient par conséquent, de recourir à un recrutement complémentaire, le temps de palier certaines indisponibilités d'agents titulaires en arrêt maladie.

Aussi, pour assurer une continuité des services, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie C, à raison de 25 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire et pour une durée de 6 mois.

Le conseil municipal approuve à la majorité, moins 1 vote contre et 2 abstentions, la création de poste ci-dessus exposée.

• **085 : Chèques cadeaux de Noël pour le personnel**

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, Monsieur le Maire propose aux élus d'offrir à l'ensemble du personnel (titulaires, stagiaires, contractuels et apprentis) des chèques cadeaux d'un montant de 40 €.

Il s'agit de 4 coupures d'une valeur de 10 €, dont la distribution sera proratisée pour les agents qui ont quitté la collectivité en cours d'année (départ en retraite, fin de contrat, démission, ...)

Le règlement s'effectuera par mandat administratif au compte 6232 sur le budget 2020.

Les membres du conseil municipal sont appelés à approuver l'attribution des chèques cadeaux d'une valeur de 40 € à l'ensemble du personnel, et à autoriser le Maire à signer le mandat correspondant.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Intervention de Madame Stéphanie GOBIET suite au travail réalisé pour améliorer le service péri scolaire

Madame GOBIET expose que la commission affaires scolaires – jeunesse et sport travaille actuellement à l'amélioration du service péri scolaire, le but étant de faciliter la prise en charge des enfants le temps des garderies, du midi (pointage des tickets de cantine, ...), et lors de l'accompagnement des élèves au bus.

Le règlement intérieur est actuellement en cours de réactualisation.

- Demandes diverses

Madame BRIOUX demande à être destinataire de l'État 1259, à titre d'information.

Monsieur LECOMTE répond que cela sera fait par mail.

Madame VERNEAU réitère sa demande de recevoir un certain nombre de documents budgétaires et comptables, pour certains, datant du mandat précédent.

Monsieur LECOMTE exprime son étonnement sur la finalité d'une telle demande et lui propose un rendez-vous pour en parler.

INFORMATION AGENDA

- Réunion du groupe de travail pour la mise en place d'un marché de producteurs et d'artisans locaux (avec les producteurs et artisans locaux) : le mercredi 25 novembre, à 18h00, à la salle polyvalente

Cette réunion est reportée à une date ultérieure.

- RÉUNION « DISCUSSION D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : PROPOSITION : SAMEDI 28 NOVEMBRE, à 9h00 (lieu à définir)
- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : MARDI 15 DÉCEMBRE, à 19h00.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été présentés et votés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h48.

La secrétaire de séance,
Valérie DURU.